

POUR LES PARRAINS ET MARRAINES

JE SUIS CHOISI... CELA M'ENGAGE !

... ENVERS MON FILLEUL

- À m'intéresser à lui, à l'aimer vraiment, gratuitement.
- À veiller avec une grande attention au développement de sa personnalité, à la qualité de son entourage, à chercher à le connaître vraiment, tel qu'il est.
- À le rencontrer assez souvent ; à ce que mon foyer soit disponible pour l'accueillir au moins de temps en temps (repas, journée, vacances, études dans une autre ville).
- À parler avec lui de tout, dans un climat amical, surtout lorsque, adolescent, il lui sera plus difficile de communiquer avec ses parents.
- À être auprès de lui témoin de Jésus-Christ par ma vie et par mes paroles.
- À l'accompagner dans ses démarches de foi et dans leur préparation : communion, profession de foi, confirmation.

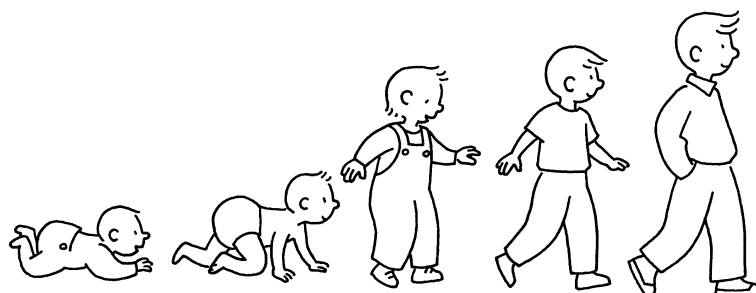


... ENVERS LES PARENTS DE MON FILLEUL

- Disponibilité et discrétion
- Contacts fréquents avec la famille et le filleul
- Présence pour tout conseil, concernant l'éducation de l'enfant.
- Simplicité pour aller, s'il le faut, jusqu'à rappeler aux parents les exigences de l'éducation humaine et chrétienne de leur enfant.

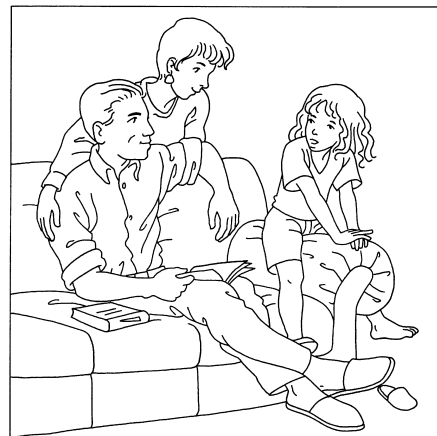
... ENVERS L'ÉGLISE

- Être garant, avec les parents, de l'éducation de la foi de l'enfant.
- Contribuer à cette éducation dans la mesure de mes moyens.
- Essayer de devenir encore plus chrétien pour entraîner mon filleul par l'exemple et la parole.



ON ME DEMANDE D'ÊTRE PARRAIN OU MARRAINE... Y SUIS-JE PRÊT ?

- Suis-je vraiment ami de cette famille, lié à ces parents ?
- Où en suis-je dans ma foi personnelle ?
- Comment est-ce que je vis par rapport à l'Eglise ?
- Si je ne sais plus très bien où j'en suis, suis-je décidé à reprendre la question avec sérieux, en réfléchissant sur ma vie et la place que j'y fais à Dieu, au Christ, à l'Évangile, aux autres ?



COMMENT M'Y PRÉPARER ?

- En parler avec les parents pour vérifier avec eux comment ils voient les choses et ce qu'ils attendent de moi.
- Réfléchir avant d'accepter pour voir si je peux et si je veux réellement m'engager envers cet enfant, ses parents, l'Eglise.
- Vérifier où j'en suis dans ma foi personnelle – dans l'orientation de vie de mon foyer.
- Si je suis marié, évidemment, envisager cette demande avec mon conjoint pour y répondre ensemble.
- Très concrètement, me renseigner sur la liturgie du baptême pour bien comprendre ce qu'il s'y passe, et quel sera mon rôle ce jour-là.

CE QUE L'ÉGLISE DEMANDE POUR ÊTRE PARRAIN OU MARRAINE :

(extraits du code de droit canon n. 873-874)

- Un seul parrain ou une seule marraine, ou bien aussi un parrain et une marraine seront admis.
- avoir seize ans accomplis, à moins que l'Évêque diocésain n'ait établi un autre âge
- être catholique, confirmé, avoir déjà reçu le sacrement de l'Eucharistie (première communion)
- mener une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'il va assumer
- être en communion avec l'Église
- qu'il ne soit ni le père ni la mère de la personne qui doit être baptisée.
- Un baptisé qui appartient à une communauté ecclésiale non catholique ne sera admis qu'avec un parrain catholique, et alors seulement comme témoin du baptême.
- Il vous sera demandé de fournir un certificat de baptême ou une photocopie d'un document attestant de votre baptême (Nom, prénom, date et lieu de baptême, sceau de la paroisse).
Votre baptême est inscrit sur le livret catholique de vos parents (s'ils sont mariés à l'église), au début de votre livret catholique (si vous êtes marié à l'église), vous pouvez aussi avoir en votre possession une carte d'identité catholique ou un extrait de baptême. Vous pouvez aussi demander un extrait de baptême à la paroisse où vous avez été baptisé.